

cabinet. Toutefois, avant que j'aie eu l'occasion de soumettre la question au cabinet pour qu'il l'approuve, les journaux ont publié l'article dont, sauf erreur, a découlé la question soulevée à la Chambre. J'espère que l'affaire sera examinée prochainement.

Je veux qu'on sache bien que je n'ai jamais eu l'intention, non plus que le ministère, de cacher quoi que ce soit ou de faire quoi que ce soit sans l'autorité appropriée. Il est certain que pareille accusation ne peut être portée contre le gouvernement parce que mes collègues ignoraient tout de la chose avant que l'article paraisse dans les journaux.

Je crois avoir montré clairement que l'objet de la proposition présentement à l'étude est de doter le ministère des Postes d'un nouveau symbole, uniforme pour toutes les fins postales et qui s'identifierait nettement et exclusivement aux Postes. Nous n'avons pas voulu ou cherché à entraver l'usage approprié de symboles existants, ni, en aucun sens, à nous montrer irrespectueux des armoiries du Canada. (*Applaudissements*)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre vient d'entendre une doctrine originale; un ministre, de son propre chef, sans consulter le cabinet, prend sur lui de la formuler dans sa réponse au Parlement.

Une voix: Ce n'est pas juste.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette explication ne tient pas debout.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas le cas.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela ne m'étonne pas le moins, vu les compartiments étanches au sein du gouvernement où chacun agit à l'insu des autres. (*Applaudissements*) Ce n'est pas étonnant, car c'est toujours la même histoire. Je vais vous lire la réponse antérieure du ministre. Il en a omis un mot en lisant le compte rendu de ce qui s'est passé le 14 octobre. Je vais vous lire ce qu'il a dit alors:

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Est-il en mesure de confirmer ou de nier la rumeur voulant que les armoiries royales qui figurent sur tous les camions, sacs et autres articles utilisés pour transporter le courrier de Sa Majesté soient remplacées par un autre symbole?

[L'hon. M. Côté.]

On lui a répondu:

Oui, monsieur l'Orateur. Nous adopterons un emblème qui représentera véritablement les postes canadiennes et donnera une interprétation valable de la loi sur les Postes.

Un peu plus tard, on a posé une autre question sur le même sujet:

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Devons-nous conclure de la décision que le ministre vient d'annoncer que le courrier ne sera plus le courrier de Sa Majesté?

Le ministre a dit:

Le courrier n'a jamais été le courrier de Sa Majesté.

Des voix: Honte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette déclaration est sans fondement. Puis, l'affaire a été soulevée de nouveau le 17 octobre. J'ai alors posé une question supplémentaire...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Rappel au Règlement? Ne voulez-vous pas connaître la vérité?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): J'invoque le Règlement, monsieur. A mon avis, le Règlement de la Chambre prévoit que, lorsque les honorables vis-à-vis commentent une déclaration faite par un ministre, une déclaration concrète, ils devraient la commenter de façon objective...

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est exact.

L'hon. M. Pickersgill: ...et ne devraient pas apporter de nouvelles questions ou de nouveaux sujets à débattre. (*Exclamations*) Depuis le premier mot qu'il a prononcé, le très honorable représentant a cherché, non pas à traiter de la déclaration du ministre, mais à apporter des questions étrangères en vue de provoquer un débat. J'estime cette tactique absolument contraire au Règlement de la Chambre, et je voudrais rappeler, encore une fois, que le très honorable représentant doit se soumettre au Règlement comme nous tous. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je comprends très bien pourquoi l'honorable représentant invoque le Règlement; évidemment le gouvernement est fort